



DIVULGATION D'IDENTITÉS À UN DÉTENU DPS **UN DYSFONCTIONNEMENT D'UNE GRAVITÉ EXCEPTIONNELLE**

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 4 Décembre 2025

Il est des faits qui marquent une profession.

Il en est d'autres qui la blessent.

Et puis, il y a ceux qui la révoltent.

Ce qui s'est produit hier au centre pénitentiaire de Béziers appartient à cette dernière catégorie et constitue une ligne rouge que jamais l'Administration ne devrait franchir pour la sécurité des Personnels.

En effet, un détenu classé DPS, l'un de ces profils dont chacun connaît la potentielle dangerosité extrême, la capacité d'organisation et l'ancrage criminel, a été retrouvé en possession d'un document listant les fouilles dont il a fait l'objet. Mais derrière ces lignes administratives se cachait l'impensable : Les noms des agents, des gradés, et des cadres ayant opéré ces fouilles. Les identités de nos collègues, livrées en clair !

La transmission de ces éléments par la DISP de Toulouse constitue une faute institutionnelle majeure, inacceptable, et extrêmement dangereuse pour les collègues concernés comme pour leurs familles.

Dès que nous avons eu connaissance de ces faits, **FO Justice** a saisi la DAP au niveau national. Nous avons exigé une mesure d'urgence. C'est pourquoi le détenu en question a été transféré immédiatement ce jour, afin de soustraire les Personnels de Béziers à cette menace directe. **Cette mesure était indispensable et FO Justice l'a obtenue sans délai.**

Cet incident prouve, une nouvelle fois, que l'absence d'application de l'anonymisation, quand elle est nécessaire, expose gravement les personnels. Il révèle une faille profonde, systémique, que nous dénonçons depuis des années.

Tant que l'identité des personnels restera exposée, les agents resteront des cibles. **L'anonymisation n'est pas un confort administratif, c'est une nécessité absolue !**

L'anonymisation ne doit pas rester une faveur faite à quelques établissements. C'est un bouclier vital, un impératif de sécurité, une protection indispensable contre les représailles, les pressions ou les réseaux criminels, qui doit concerner tous les établissements, tous les agents.

► **FO Justice exige donc, avec une fermeté absolue :**

- L'anonymisation totale et obligatoire de tous les personnels ayant en charge des détenus dangereux, dans tous les établissements, pour tous les actes administratifs et judiciaires, sans exception, sans interprétation locale, sans bricolage.
- La garantie nationale, inscrite dans la réglementation, que jamais plus un agent ne verra son identité circuler entre les mains d'un détenu, d'une quelconque association ou d'un avocat.
- Une enquête complète, profonde, irréfutable, pour déterminer qui, quand et comment a pu laisser passer cette faille sécuritaire inacceptable.

L'anonymisation n'est pas un débat. C'est une nécessité vitale !

FO Justice apporte tout son soutien aux agents du CP Béziers ainsi qu'à l'ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire, qui subissent depuis des mois agressions, tensions, sous-effectif et fatigue, et qui voient aujourd'hui leur sécurité directement compromise par une décision administrative défailante.

**Nous n'accepterons jamais que nos collègues soient exposés du fait de la divulgation de leur identité !
Nous resterons au combat pour la sécurité de tous.**

FO JUSTICE AUX CÔTÉS DES PERSONNELS !

